

« Privilégier l'expression des personnes handicapées »

Entretien avec Jean-Luc Letellier,
président du Centre de recherche
et d'études sur le droit à la vie sexuelle
dans le secteur social
et médico-social (CRÉDAVIS).

La Santé en action : Dans quelles circonstances avez-vous participé à la création de CRÉDAVIS ?

Jean-Luc Letellier : Il y a trente ans, je formais des éducateurs du secteur médico-social. À cette époque, la sexualité des personnes handicapées en institution était un sujet complètement ignoré. Après d'autres expériences professionnelles, je suis revenu travailler dans ce secteur et me suis rendu compte que rien n'avait changé. Encore aujourd'hui, dans la plupart des établissements, les résidents dorment dans des lits de 90 cm, ce qui est infantilisant, alors qu'un lit de 140 cm leur donnerait un statut d'adulte. Théoriquement, les relations sexuelles ne sont pas interdites, mais l'organisation de l'établissement ne les permet guère, quand par exemple les personnes hébergées ne peuvent recevoir dans leur chambre que jusqu'à 18 heures ou quand elles ne peuvent pas y amener des visiteurs de l'extérieur. Or, tout être humain a droit à une sexualité et à une éducation à la sexualité. L'association est née pour faire reconnaître ce droit et restaurer la dignité des personnes handicapées, en leur donnant la possibilité d'être actrices de leur sexualité. Cela implique de changer le regard des professionnels qui les accompagnent. En 2007, avec des collègues – psychologue, sexologue et directeur d'un établissement médico-social –, nous avons organisé les premières sessions pour de futurs éducateurs sur le thème de la sexualité. Le groupe s'est ensuite agrandi, nous avons rencontré des personnes handicapées intéressées par cette question, nous avons commencé à développer ensemble des outils pour former les professionnels. Après cinq années de ce travail collectif, CréDAVIS a été créée en 2012, et ses membres actifs sont pour moitié des personnes handicapées.

S. A. : Quelles sont les missions de l'association et comment intervient-elle ?

J.-L. L. : En avril 2014, nous avons organisé le festival « Ma sexualité n'est pas un handicap », qui a apporté sa légitimité à l'association. Rassemblant près de sept cents personnes, cet événement a marqué un tournant dans la façon d'aborder le handicap et la sexualité, en donnant avant tout la parole aux personnes concernées et en proposant des ateliers de dialogue pour amener le public à dépasser son ignorance et ses préjugés.

C'est le fondement de notre démarche : privilégier l'expression des personnes handicapées plutôt que le savoir d'experts. Cette approche change tout pour faire évoluer les représentations que nous projetons sur des personnes considérées comme vulnérables, parce qu'accueillies en institution. Les formations que nous proposons aux professionnels – qu'ils soient infirmiers, aides médico-psychologiques, éducateurs, cadres – et aux étudiants visent justement à déconstruire ces représentations. Elles durent de quatre jours à deux semaines. Une première partie est consacrée aux questions légales – la majorité sexuelle, le consentement, le droit à l'éducation sexuelle, etc. –, car ce sont des points importants pas toujours bien connus. Ensuite, nous procédons par exercices pratiques, souvent à partir de cas concrets que vivent les professionnels, avec l'intervention d'un membre de l'association, autiste.

S. A. : Quel bilan faites-vous de cette action ?

J.-L. L. : L'association a formé près de neuf cents professionnels et édité un certain nombre d'outils pédagogiques. Les résultats sont variables, dépendants de l'implication des directions d'établissements. Quand celles-ci sont proactives et soutiennent leurs équipes, nous constatons des évolutions, concernant notamment la possibilité d'accueillir quelqu'un dans sa chambre pour la nuit. Certains témoignages sont encourageants : dans une résidence où nous avons formé des professionnels, trois de ces derniers ont pris en charge une personne handicapée mentale agressive envers les

L'ESSENTIEL

■
▣ L'association CRÉDAVIS travaille à déstigmatiser la sexualité des personnes handicapées.
▣ Elle forme les professionnels – infirmiers, aides médico-psychologiques, éducateurs, cadres, étudiants, etc. – notamment pour déconstruire les représentations qu'ils ont de la sexualité de ces personnes ; dans tous les cas afin d'adopter la posture professionnelle la plus adaptée, dans une optique de santé globale de la personne handicapée.

femmes ; cet accompagnement lui a permis de s'éveiller à la sexualité et de modifier petit à petit son comportement. Il faut reconnaître que les professionnels sont dans une position complexe face au handicap mental, entre la nécessité de protéger et l'obligation de ne pas restreindre la liberté. Quand une personne est mentalement déficiente, on juge qu'elle n'a pas les moyens de consentir. Sous prétexte de professionnalisme, on dénie le respect à son intimité sexuelle. Sauf cas de polyhandicap lourd, la plupart des résidents en institution peuvent recevoir une éducation à la sexualité, pourvu que le discours soit adapté et bienveillant. C'est indispensable pour que les établissements ne soient pas confrontés à des situations de violence nourrie par la frustration sexuelle ou des problèmes de non-consentement. Il reste encore beaucoup à faire. Nous venons de signer un partenariat avec l'association Éros, dont le rôle est de faciliter l'accès à l'éducation à la vie affective et sexuelle des personnes handicapées, afin de démultiplier notre action. En avril dernier, le forum des innovations « Sexualité, handicaps et institutions » a permis de faire connaître des expériences ou des dispositifs d'accompagnement, qui ont été mis en place ici ou là. Il est important de diffuser ces bonnes pratiques pour qu'un maximum d'acteurs puisse avancer sur ce sujet. ■

Propos recueillis par **Nathalie Quéruel,**
journaliste.